

## TABLEAU DES DROITS LINGUISTIQUES

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'**Activité 1 : Relations linguistiques historiques** à la page 6 du guide pédagogique *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

Événement :	Date(s) importante(s) :	Lieu(x) important(s) :
<p>Décrivez l'événement. Que s'est-il passé? Qui étaient les différentes personnes impliquées dans cet événement?</p>		
<p>Contexte : Idées, actions ou faits importants concernant l'événement.</p>		
<p>Importance : Cet événement était-il considéré comme important à l'époque? Pourquoi, ou pourquoi pas?</p>		
<p>Conséquences : Quels ont été les effets de l'événement? Comment a-t-il directement affecté les droits linguistiques à l'époque?</p>		
<p>Effets : Quelle a été l'étendue et quelle a été la durée des effets de l'événement? Que cela a-t-il signifié pour les politiques linguistiques dans l'histoire canadienne?</p>		
<p>Révéléateur : Qu'a révélé cet événement au sujet du contexte historique plus large ou au sujet des questions actuelles? Comment cet événement affecte-t-il notre compréhension d'une question ou d'une période historique?</p>		
<p>Pourquoi cet événement était-il historiquement pertinent? Pourquoi devrait-il être considéré comme important dans le contexte plus large des droits linguistiques au Canada?</p>		

TABLEAU DES 5 QUESTIONS DE BASE SUR LES « QUESTIONS DES ÉCOLES » :

## UNE CRISE DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

Utilisez ce tableau afin d'accompagner l'**Activité 3 : Lumière sur la « question des écoles » : Ontario (Règlement 17), Manitoba et Nouveau-Brunswick**, située à la page 8 du guide pédagogique *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

<p><b>QUOI?</b></p> <p>Quels problèmes cette question des écoles aborde-t-elle?</p> <p>Quelles mesures ont été employées afin de restreindre ou d'abolir l'éducation en français?</p> <p>Que signifiaient ces mesures pour les élèves? Pour les enseignants?</p>	
<p><b>QUI?</b></p> <p>Qui étaient les gens ou groupes impliqués?</p> <p>Y avait-il des groupes linguistiques? Des groupes religieux? D'autres groupes?</p>	
<p><b>QUAND?</b></p> <p>Quand cela s'est-il produit?</p> <p>Que se passait-il d'autre au Canada à l'époque?</p>	
<p><b>OÙ?</b></p> <p>Où l'événement s'est-il produit?</p>	
<p><b>POURQUOI?</b></p> <p>Quelles étaient les motivations derrière les restrictions imposées à l'éducation en français?</p> <p>Pourquoi l'éducation en français est-elle devenue un problème?</p> <p>Pourquoi pensez-vous que cela s'est produit à ce moment-là?</p>	

## TABLEAU D'ANALYSE DE CARICATURE

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'**Activité 4 : Analyser les relations linguistiques grâce aux caricatures**, située à la page 8 du guide pédagogique *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada. Voir les pages ci-dessous pour des exemples des caricatures.

ÉLÉMENT	EXEMPLE	INTERPRÉTATION
<p>Sous-titres ou étiquettes : Quels mots sont utilisés afin d'identifier les gens ou les objets? Que, ou qui, dépeint-on dans cette caricature? Quels sont les mots utilisés pour décrire la caricature?</p>		
<p>Taille/échelle : Les figures dessinées sont-elles proportionnelles les unes aux autres ou non?</p>		
<p>Composition : Comment la position des figures ou des objets dans la caricature influence la signification de ces éléments?</p>		
<p>Symbolisme : Les caricaturistes utilisent le symbolisme (un symbole ou objet qui représente autre chose) afin d'ajouter une signification aux détails visuels. Cela peut inclure des personnages, des étiquettes ou d'autres détails de l'image. Faites une liste des détails et symboles de la caricature et expliquez leur signification. Cela peut inclure des mots ou dates.</p>		
<p>Caricatures et stéréotypes : Une caricature exagère certaines caractéristiques d'un individu, généralement dans un but humoristique, tandis qu'un stéréotype simplifie excessivement un individu ou un groupe, souvent de façon insultante. Le caricaturiste a-t-il exagéré certains traits physiques des gens représentés dans la caricature? La caricature utilise-t-elle des stéréotypes? Si oui, que véhiculent ces messages visuels?</p>		
<p>Point de vue : Les caricatures politiques ont toujours représenté une perspective historique particulière. Effectuez de la lecture au sujet du contexte politique de la caricature. Le point de vue est-il facilement identifiable, ou est-il incertain?</p>		

**On sort de l'école en riant...**



**...et du bureau de placement en pleurant**  
 They leave school laughing . . . and the employment office crying.

John Collins, *Le Jour*, Montréal, 17 June 1937

**THE HYPHEN CONTROVERSY**



**COMMON SENSE** (to English-speaking Canadian struggling with French radio broadcast):—Here you are, etc. Learn to speak it and solve your trouble. It is one of the world's most beautiful and useful languages, and, aside from the pleasure derived from knowledge of it, you will be benefitted economically, socially and politically. Almost every French-Canadian speaks ENGLISH. Comprenez-vous?  
 The Montreal Daily Star, 31 July 1933



**BORDEN ET SON ÂNE**

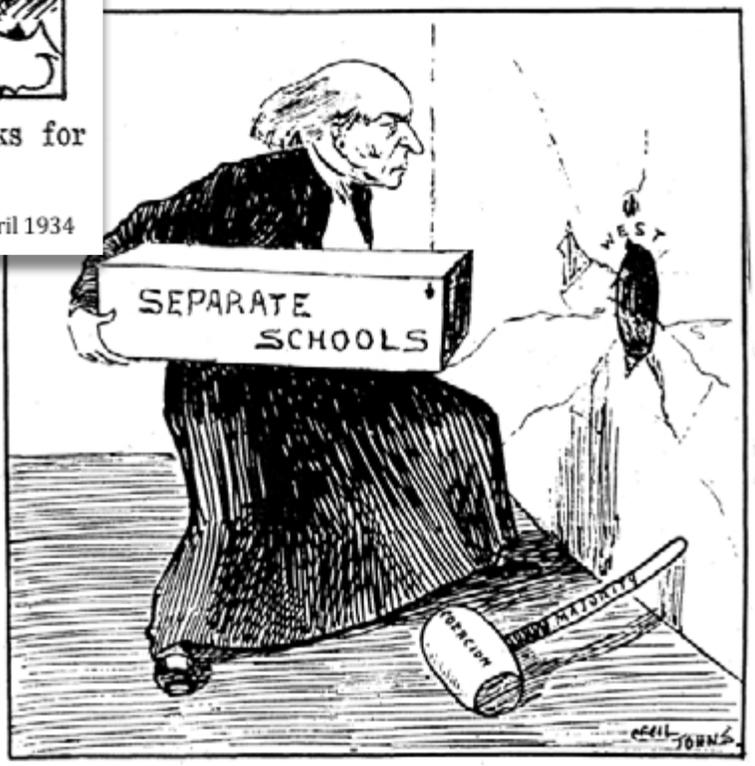
*Le Soleil*, Quebec, 26 May 1917

# AN APPRECIATION



HECTOR CHARLESWORTH—"Thanks for the applause."

George Shields, *The Evening Telegram*, Toronto, 26 April 1934



A SQUARE PEG IN A ROUND HOLE  
SIR WILFRID LAURIER: It shall go in in spite of the damage done.

*Saturday Night*, Toronto, 20 March 1905

## FEUILLE DE TRAVAIL SUR L'HÉRITAGE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Utilisez cette feuille de travail afin de soutenir l'Activité 7 : Perspectives sur la Loi sur les langues officielles et l'**Activité 8 : La Commission Laurendeau-Dunton a-t-elle réussi sa mission?** aux pages 10 et 11 du guide pédagogique *La Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

Lorsque la *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 7 septembre 1969, elle a donné à l'anglais et au français, en tant que langues officielles du Canada, un statut égal. La *Loi* est née de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), qui a mis en lumière les énormes inégalités qui existaient entre les Canadiens français et anglais. La *Loi* a été importante dans l'intégration du français au sein des institutions fédérales en obligeant celles-ci à offrir des services en français et en anglais en créant des opportunités d'emplois pour les Canadiens français et en offrant d'importantes opportunités économiques pour les communautés francophones à travers le pays (majoritairement grâce à l'augmentation d'opportunités d'emplois au sein du gouvernement fédéral). La *Loi* a aussi vu la création du Commissariat aux langues officielles (CLO), qui prend la mesure des réalités linguistique, s'assure que la *Loi* est respectée à travers le pays et gère les plaintes.

Mais quel type d'impact la Commission Laurendeau-Dunton et la *Loi* sur les langues officielles a-t-elle eu sur les Canadiens? Les effets de la *Loi* peuvent être mesurés grâce à différents indicateurs qui mesurent si la *Loi* a rendu les Canadiens plus bilingues ou si elle a aidé les relations entre les Canadiens anglais et français. Le succès de la Commission Laurendeau-Dunton peut être mesuré en évaluant les changements apportés par la *Loi* dans trois domaines clés :

- L'étendue du bilinguisme au sein du gouvernement fédéral
- Le rôle des organismes privés et publics dans la promotion de meilleures relations culturelles
- Les opportunités pour les Canadiens de devenir bilingues en anglais et en français

### L'ÉTENDUE DU BILINGUISME AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL :

- Depuis 1969, le pourcentage d'emplois administratifs bilingues au sein de la fonction publique a augmenté.
- Les fonctionnaires ont la possibilité de suivre des cours de français pour améliorer leurs compétences.
- En 2007, les postes au sein de l'administration publique centrale nécessitaient les compétences linguistiques suivantes :
  - Bilingue - 40,2%
  - Anglais impératif - 51,2%
  - Français impératif - 4,0%
  - Anglais ou français impératif - 4,4%
- Alors que ces chiffres peuvent sembler positifs, la réalité de l'utilisation du français dans le milieu du travail est très différente. Le rapport du CLO en 2018-2019 en est arrivé aux conclusions suivantes :
  - Depuis 2008, 4 sondages démontrent qu'entre 91% et 93% des employés anglophones se sentent à l'aise d'écrire dans la langue officielle de leur choix au travail.
  - Seulement 67 à 68% des employés francophones se disent à l'aise d'écrire dans la langue de leur choix, une différence de 25%.
  - Les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux révèlent qu'il n'y a eu aucun progrès sur les questions importantes entre 2008 et 2017, démontrant une complète stagnation.

### LE RÔLE DES ORGANISMES PRIVÉS ET PUBLICS DANS LA PROMOTION DE MEILLEURES RELATIONS CULTURELLES :

- 67% des anglophones croient que le gouvernement du Canada est efficace dans la protection des deux langues officielles, ce qui est le cas chez seulement 47% des francophones.
- 96% des francophones croient qu'il est important que tous les Canadiens puissent avoir accès à des services offerts par le gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix, tandis que seulement 83% des anglophones croient de même.
- Au Canada, à l'extérieur du Québec, 98,6% des travailleurs affirment utiliser l'anglais au moins sur une base régulière, et 9 travailleurs sur 10 affirment n'utiliser que l'anglais. Ces proportions sont similaires à celles observées en 2006.
- Au Québec, l'utilisation prédominante du français dans le milieu de travail est passée de 82% en 2006 à 79,7% en 2016. Ce déclin s'est produit en plus grande partie en faveur de l'utilisation égale de l'anglais et du français, qui est passée de 4,6% en 2006 à 7,2% en 2016.
- La proportion des employés qui utilisent plus d'une langue au travail a augmenté de 14,9% en 2006 à 15,4% en 2016.
- Les programmes d'été (comme Explore) ont augmenté au fil des ans, avec comme but d'aider les Canadiens à parler l'anglais et le français.

<sup>1</sup> Statistics, facts, and figures taken from the Office of the Commissioner of Official Languages ([www.clo-ocol.gc.ca/fr](http://www.clo-ocol.gc.ca/fr)) and from Statistics Canada ([www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016031/98-200-x2016031-eng.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016031/98-200-x2016031-eng.cfm)).

## LES OPPORTUNITÉS POUR LES CANADIENS DE DEVENIR BILINGUES EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS :

- Entre 2006 et 2011, le nombre de personnes qui ont affirmé être capable d'avoir une conversation dans les deux langues officielles du Canada a augmenté de 350 000, égalant 5,8 millions de personnes.
- Le taux de bilinguisme de la population canadienne est passé de 17,4% en 2006 à 17,5% en 2011.
- Un peu moins que la moitié des élèves dans les écoles publiques du Canada (2 382 693) apprenaient une deuxième langue officielle en 2015/2016.
- Parmi ces étudiants, la majorité (1 954 068) étaient inscrits dans des programmes réguliers de langue seconde (programmes de base avec l'anglais ou le français comme matière), une légère baisse (-0,2%) par rapport à l'année précédente.
- Le gouvernement fédéral offre maintenant la possibilité aux fonctionnaires de suivre des cours de français afin d'améliorer leurs compétences.
- La demande pour les élèves en immersion française a augmenté dans toutes les provinces. En 2015-2016, approximativement 430 000 élèves étaient inscrits dans des programmes d'immersion française, en comparaison avec 360 000 élèves en 2011-2012, soit une augmentation de près de 20% en quatre ans (le nombre total d'étudiants est demeuré le même)..

## AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES LANGUES OFFICIELLES

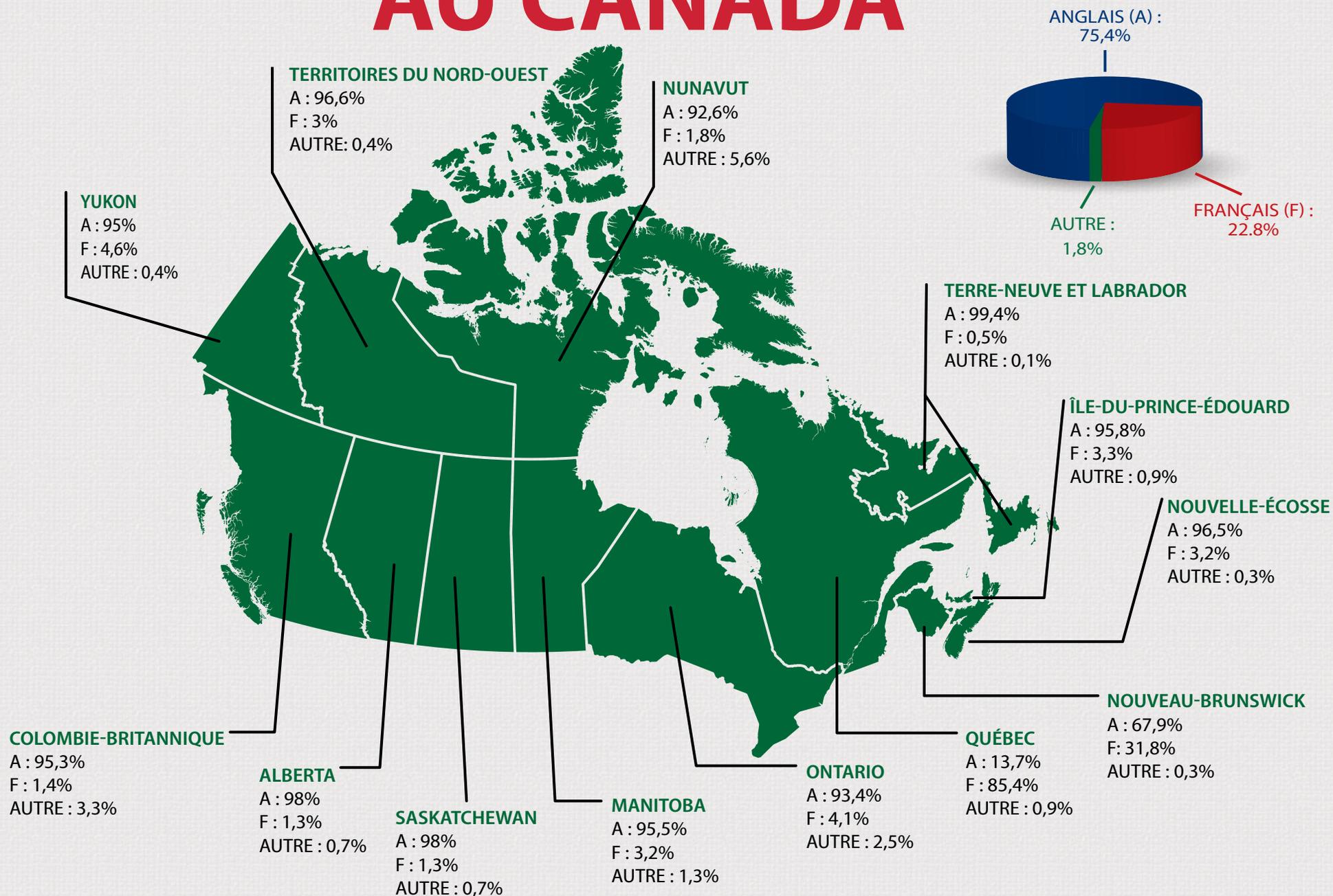
Le Commissariat des langues officielles (CLO) est le principal organe gouvernemental mis sur pied afin de s'assurer que la *Loi* est respectée à travers le pays, et de gérer les plaintes. Le CLO émet aussi des recommandations et conseils aux fonctionnaires élus concernant la meilleure façon d'atteindre le bilinguisme institutionnel. La *Loi* sur les langues officielles a défini trois piliers, qui sont mesurés par le CLO : l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi* sur les langues officielles; le maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada; et l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne. Vous pouvez visiter le site web du CLO au [www.clo-ocol.gc.ca](http://www.clo-ocol.gc.ca) afin d'obtenir plus de faits et de chiffres. Voici quelques statistiques qui pourraient vous aider à évaluer les effets de la *Loi* sur les langues officielles et le succès de la Commission Laurendeau-Dunton :

- En 2018-2019, 550 plaintes ont été déposées en lien avec les communications et services au public, soit la moitié des plaintes totales reçues par le CLO. Ces plaintes comprennent les services reçus aux services frontaliers, dans les bureaux de vote et dans plus de 30 organismes fédéraux.
- Alors que 20,6% des Canadiens (6,8 millions de personnes) ont déclaré que leur langue maternelle est une langue autre que le français ou l'anglais, seulement 6,2% des Canadiens ont affirmé parler une langue autre que le français ou l'anglais comme unique langue à la maison.
- En 2011, 63,5% de la population dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais ont déclaré parler l'anglais à la maison.
- En 2001, près de 7 millions de Canadiens ont affirmé parler majoritairement le français à la maison, comparé à 6,7 millions en 2006.
- Au Québec, la proportion de gens qui ont affirmé ne parler que le français à la maison a diminué, passant de 75,1% à 72,8% entre 2006 et 2011. Dans le reste du Canada, la proportion de la population qui a affirmé ne parler qu'anglais à la maison a aussi diminué, passant de 77,1% à 74,1% entre 2006 et 2011.

## CONCLUSION

Après 50 ans, la *Loi* sur les langues officielles s'est avérée primordiale dans la définition de la société canadienne. Le futur de la langue au Canada et la pertinence moderne de la *Loi* soulève encore beaucoup de questions. Statistiques Canada prévoit que d'ici 2036, la moitié des Canadiens seront des immigrants ou des enfants d'immigrants, ce qui signifie que l'on s'attend à ce que 25% de la population du Canada possède une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, et nos populations des langues officielles seront de plus en plus culturellement diverses. La création d'une *Loi* sur les langues autochtones visant à récupérer, à revitaliser, à renforcer et à maintenir les langues autochtones au Canada, influencera aussi la façon dont notre gouvernement met en œuvre les politiques linguistiques à travers le pays. Alors qu'il est nécessaire de reconnaître le progrès important qu'a permis la *Loi* sur les langues officielles, nous devons aussi réfléchir à sa place dans notre société actuelle et au futur des langues et des politiques linguistiques au Canada.

# LES LANGUES OFFICIELLES AU CANADA



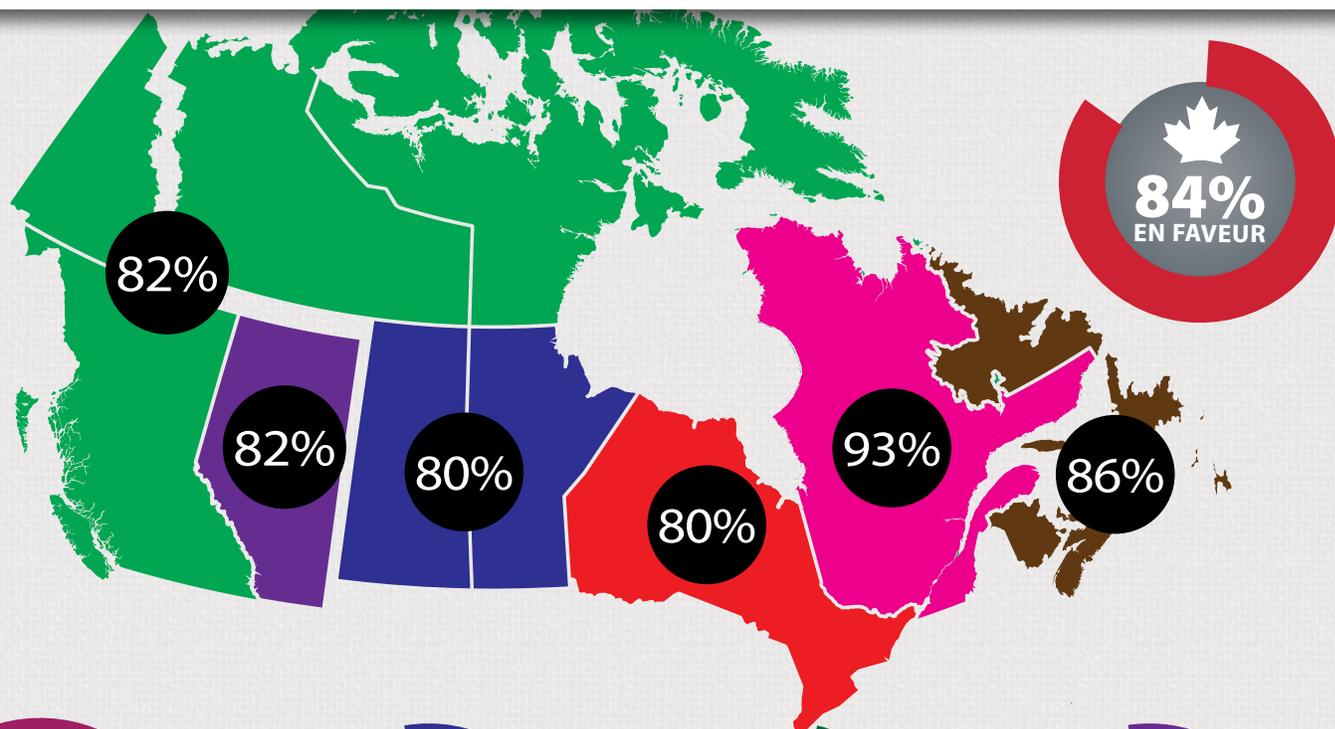
Utilisez cette infographie afin d'accompagner l'**Activité 7 : Loi sur les langues officielles - perspectives**, à la page 10 du guide éducatif sur la *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada

Source : Chiffres en bref sur les langues officielles du Canada (2016), Commissariat aux langues officielles.

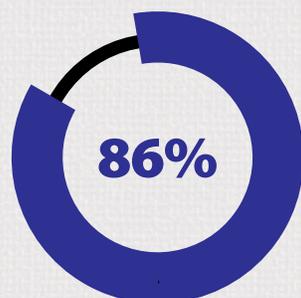
<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/canada>

# Que pensent les Canadiens

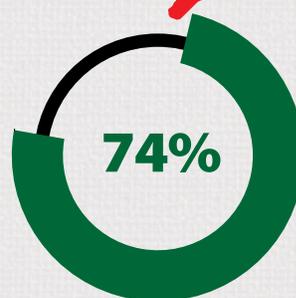
## de la Loi sur les langues officielles?



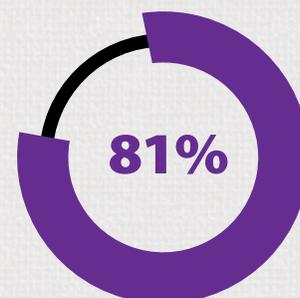
**LES SERVICES FÉDÉRAUX** devraient être offerts en anglais et en français



**LE PREMIER MINISTRE DU CANADA** devrait être bilingue



**LES MINISTRES DU CABINET FÉDÉRAL** devraient être bilingues



**LES JUGES DE LA COUR SUPRÊME** devraient être bilingues

## SOUTIEN EN FONCTION DES GROUPES D'ÂGE

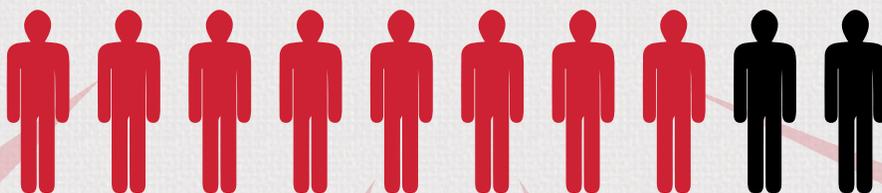


Utilisez cette infographie afin d'accompagner l'**Activité 7 : Loi sur les langues officielles - perspectives**, à la page 10 du guide éducatif sur la *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada

Source : Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles, Commissariat aux langues officielles, 2016.

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographies/canadiens-pensent-bilinguisme-et-llo>

# 8 CANADIENS SUR 10 SONT D'ACCORD



« Parce que l'anglais et le français font partie de notre histoire, il est logique qu'ils jouissent d'un statut égal. »

« Le fait d'avoir deux langues officielles est positif pour l'image du Canada à l'international. »

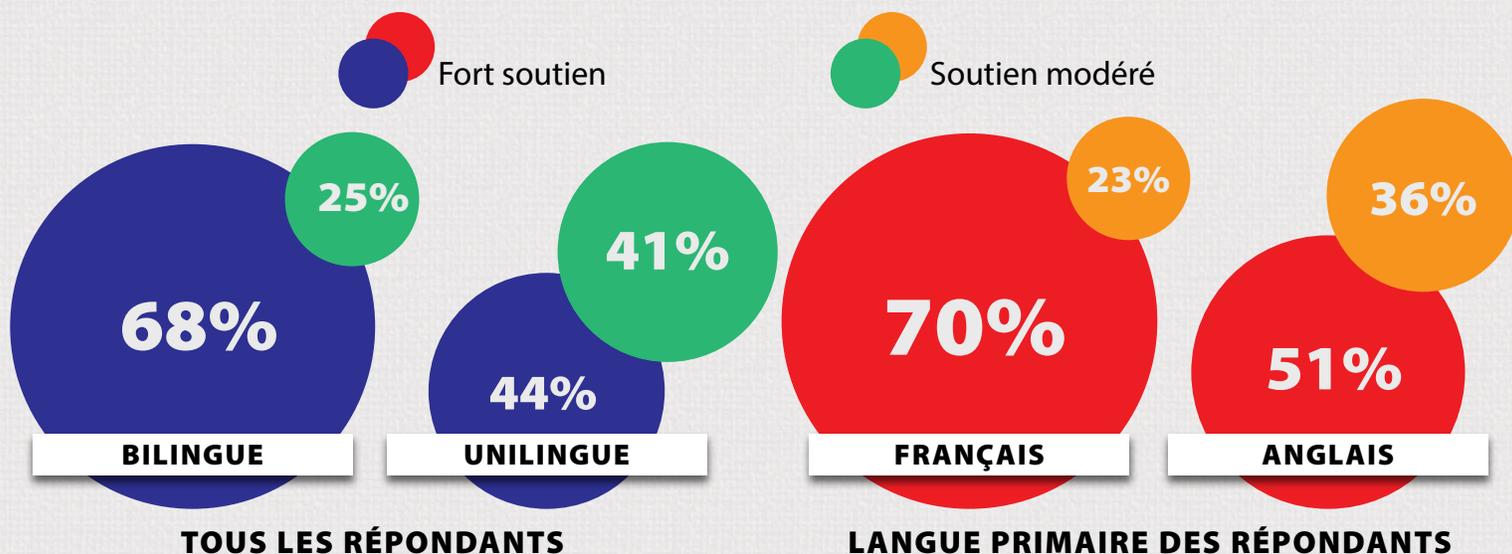
« Le fait d'avoir deux langues officielles a fait du Canada un endroit plus accueillant pour les immigrants de diverses cultures. »

« Le fait d'avoir deux langues officielles est l'une des choses qui définissent réellement le Canada. »

## S O U T I E N

EN FONCTION DE LA LANGUE DU RÉPONDANT

 Fort soutien  Soutien modéré



Utilisez cette infographie afin d'accompagner l'Activité 7 : Loi sur les langues officielles - perspectives, à la page 10 du guide éducatif sur la Loi sur les langues officielles de Historica Canada

Source : Ce que les Canadiens pensent du bilinguisme et de la Loi sur les langues officielles, Commissariat aux langues officielles, 2016.

<https://www.clo-ocol.gc.ca/fr/statistiques/infographiques/canadiens-pensent-bilinguisme-et-llo>

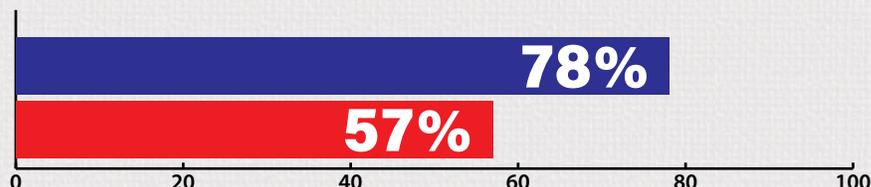
FRANCOPHONES

VS

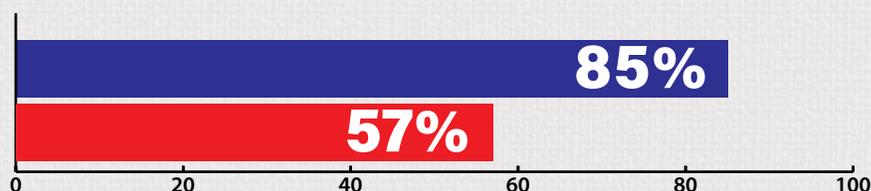
ANGLOPHONES

De façon générale, les Canadiens français ont tendance à être beaucoup plus passionnés que les Canadiens anglais au sujet des deux langues officielles du Canada.

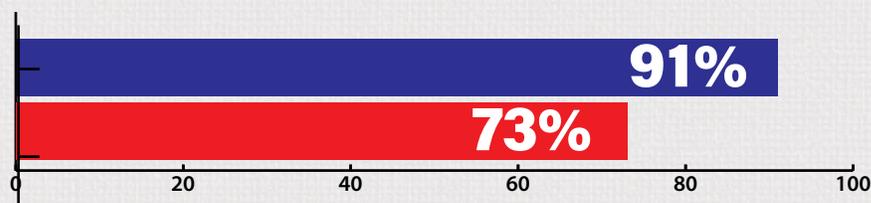
« Le fait d'avoir deux langues officielles est une partie importante de l'identité canadienne. »



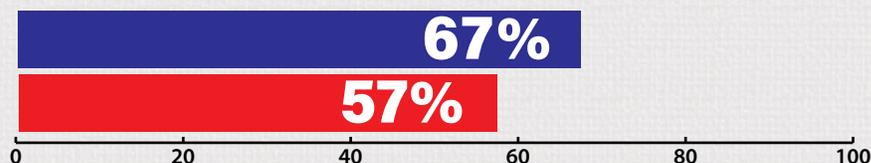
« La dualité linguistique au Canada est une source d'enrichissement culturel. »



« L'apprentissage des deux langues officielles contribue à une meilleure compréhension au sein des Canadiens. »



« Au Canada, les relations entre les francophones et les anglophones sont plus positives aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans. »



Utilisez cette infographie afin d'accompagner l'**Activité 7 : Loi sur les langues officielles - perspectives**, à la page 10 du guide éducatif sur la *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada

Source : Appréciation et perception des deux langues officielles du Canada – Résumé du rapport, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles pour le ministère du Patrimoine canadien, 2012.

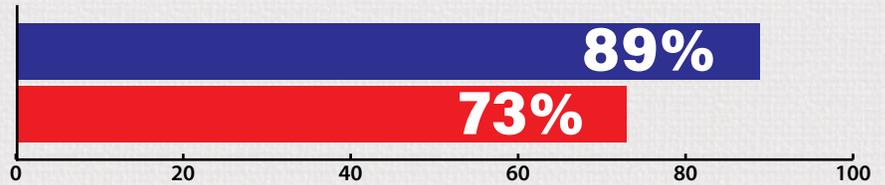
[https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2012/08/appreciation-et-perception-des-deux-langues-officielles?\\_ga=2.211685077.1542743203.1567603513-1317124369.1563374658\\_ga=2.31592446.1141006904.1559835255-1128085060.1558098828](https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2012/08/appreciation-et-perception-des-deux-langues-officielles?_ga=2.211685077.1542743203.1567603513-1317124369.1563374658_ga=2.31592446.1141006904.1559835255-1128085060.1558098828)

FRANCOPHONES

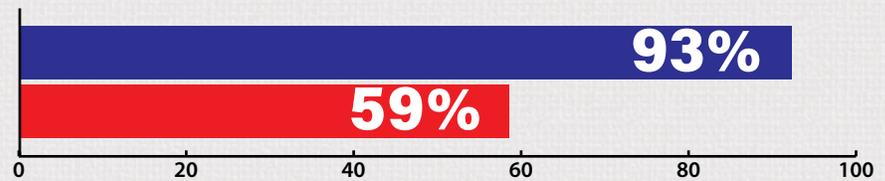
VS

ANGLOPHONES

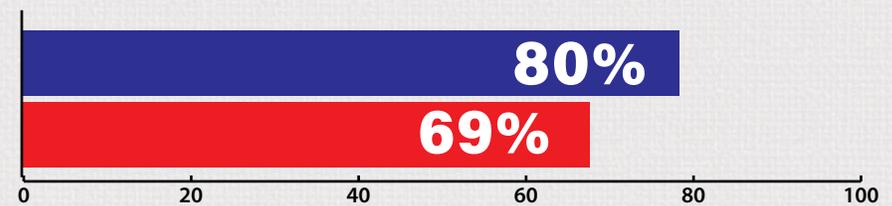
« Connaître les deux langues officielles améliore les chances de trouver un emploi. »



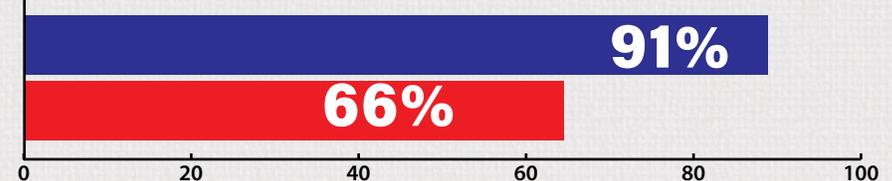
« Tous les finissants du secondaire devraient avoir une connaissance pratique du français et de l'anglais. »



« Intérêt à participer à des programmes scolaires d'échange linguistique afin d'interagir avec des jeunes des autres communautés des langues officielles. »



« Le gouvernement du Canada devrait continuer à investir dans des programmes d'échange comme moyen d'encourager une meilleure compréhension entre les anglophones et les francophones. »



Utilisez cette infographie afin d'accompagner l'**Activité 7 : Loi sur les langues officielles - perspectives**, à la page 10 du guide éducatif sur la *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada

Source : Appréciation et perception des deux langues officielles du Canada – Résumé du rapport, la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles pour le ministère du Patrimoine canadien, 2012.

<https://conseildesarts.ca/recherche/repertoire-des-recherches/2012/08/appreciation-et-perception-des-deux-langues-officielles?ga=2.211685077.1542743203.1567603513-1317124369.1563374658ga=2.31592446.1141006904.1559835255-1128085060.1558098828>

## ÉCRIRE UNE LETTRE EFFICACE À UN RÉDACTEUR

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'**Activité 7 : La Loi sur les langues officielles : perspectives**, située à la page 10 du guide pédagogique *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

Écrire une lettre au rédacteur de votre journal local ou régional est une façon facile et efficace de faire passer votre message à beaucoup de gens à la fois. Plus les rédacteurs reçoivent de lettres à propos d'un certain sujet, plus ils sont susceptibles de dédier de l'espace dans leur journal à ce sujet, par exemple, dans une page éditoriale ou dans des articles. Cela peut influencer l'opinion publique, et même les politiques gouvernementales. Si un rédacteur reçoit plusieurs lettres, cela peut aider à démontrer l'importance du sujet à sa communauté.

### VOICI QUELQUES CONSEILS AFIN D'ÉCRIRE UNE LETTRE EFFICACE :

- 1) Écrivez une réponse à un événement : Les meilleures lettres sont une réponse à un événement récent. Si vous écrivez une lettre d'un point de vue historique, écrivez-la comme si vous étiez un contemporain de l'époque.
- 2) Déterminez la raison pour laquelle vous écrivez cette lettre : Décidez ce que vous espérez accomplir en écrivant la lettre, et adaptez-la afin d'atteindre ce but le mieux possible.
- 3) Soyez immédiat : Répondez à un événement dans un délai de 2 à 3 jours.
- 4) Écrivez au journal approprié : Si vous écrivez au sujet d'une question locale (le vote municipal, par exemple), choisissez un journal local. Pour une question plus importante, choisissez un journal national. Assurez-vous d'écrire à un journal qui existait à l'époque.
- 5) Indiquez clairement votre position au début de votre lettre, et assurez-vous d'établir un lien entre votre argumentation et la question que vous avez choisie. Concentrez-vous sur un point majeur, puisque votre lettre doit demeurer relativement courte. Une lettre précise est plus convaincante qu'une lettre où vous vous éparpillez.
- 6) Fournissez des preuves afin de soutenir votre argumentation : Lorsque vous avez exposé votre point de vue sur une question, soutenez-le. Appuyez vos affirmations avec des points en faveur de votre position.
- 7) Faites un appel à l'action : Essayez de vous concentrer sur le positif. Terminez votre lettre en expliquant ce qui devrait selon vous se passer. Expliquez comment les lecteurs seront affectés par la question abordée et demandez aux lecteurs de passer à l'action.
- 8) Terminez la lettre simplement et clairement : Résumez votre point de vue en une phrase afin que vos lecteurs aient un rappel clair de votre message principal.
- 9) Utilisez des noms : Adressez-vous à la personne qui vous désirez influencer par son nom.
- 10) Écrivez une lettre courte, précise et intéressante : Si possible, incluez des faits intéressants, des expériences personnelles pertinentes et toutes connexions locales à la question abordée.
- 11) Écrivez la lettre dans vos propres mots : Les rédacteurs veulent que les lettres publiées dans leurs journaux soient originales et personnelles. Assurez-vous que la voix de votre lettre est la vôtre.

### CHOSSES À ÉVITER :

- N'exagérez pas. Une seule exagération rend toute votre lettre douteuse.
- N'insultez pas vos adversaires.
- Évitez les acronymes (épelez tout nom la première fois que vous l'utilisez, suivi de l'acronyme entre parenthèses).
- N'utilisez jamais les majuscules ou du texte en gras afin de souligner un mot. Les mots doivent parler d'eux-mêmes. Utilisez l'italique afin d'indiquer le titre d'un livre, d'un article, etc.

### QUELQUES TRUCS D'ÉDITION :

- Révisez votre lettre afin de la rendre moins verbeuse.
- Soyez respectueux et adoptez un ton professionnel.
- Relisez-vous! Demandez à un camarade de classe de réviser votre lettre afin de saisir les erreurs que vous pourriez avoir manquées.

## FEUILLE DE TRAVAIL SUR L'HÉRITAGE DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Utilisez cette feuille de travail afin de soutenir l'Activité 7 : Perspectives sur la Loi sur les langues officielles et l'**Activité 8 : La Commission Laurendeau-Dunton a-t-elle réussi sa mission?** aux pages 10 et 11 du guide pédagogique *La Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

Lorsque la *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 7 septembre 1969, elle a donné à l'anglais et au français, en tant que langues officielles du Canada, un statut égal. La *Loi* est née de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Commission Laurendeau-Dunton), qui a mis en lumière les énormes inégalités qui existaient entre les Canadiens français et anglais. La *Loi* a été importante dans l'intégration du français au sein des institutions fédérales en obligeant celles-ci à offrir des services en français et en anglais en créant des opportunités d'emplois pour les Canadiens français et en offrant d'importantes opportunités économiques pour les communautés francophones à travers le pays (majoritairement grâce à l'augmentation d'opportunités d'emplois au sein du gouvernement fédéral). La *Loi* a aussi vu la création du Commissariat aux langues officielles (CLO), qui prend la mesure des réalités linguistique, s'assure que la *Loi* est respectée à travers le pays et gère les plaintes.

Mais quel type d'impact la Commission Laurendeau-Dunton et la *Loi* sur les langues officielles a-t-elle eu sur les Canadiens? Les effets de la *Loi* peuvent être mesurés grâce à différents indicateurs qui mesurent si la *Loi* a rendu les Canadiens plus bilingues ou si elle a aidé les relations entre les Canadiens anglais et français. Le succès de la Commission Laurendeau-Dunton peut être mesuré en évaluant les changements apportés par la *Loi* dans trois domaines clés :

- L'étendue du bilinguisme au sein du gouvernement fédéral
- Le rôle des organismes privés et publics dans la promotion de meilleures relations culturelles
- Les opportunités pour les Canadiens de devenir bilingues en anglais et en français

### L'ÉTENDUE DU BILINGUISME AU SEIN DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL :

- Depuis 1969, le pourcentage d'emplois administratifs bilingues au sein de la fonction publique a augmenté.
- Les fonctionnaires ont la possibilité de suivre des cours de français pour améliorer leurs compétences.
- En 2007, les postes au sein de l'administration publique centrale nécessitaient les compétences linguistiques suivantes :
  - Bilingue - 40,2%
  - Anglais impératif - 51,2%
  - Français impératif - 4,0%
  - Anglais ou français impératif - 4,4%
- Alors que ces chiffres peuvent sembler positifs, la réalité de l'utilisation du français dans le milieu du travail est très différente. Le rapport du CLO en 2018-2019 en est arrivé aux conclusions suivantes :
  - Depuis 2008, 4 sondages démontrent qu'entre 91% et 93% des employés anglophones se sentent à l'aise d'écrire dans la langue officielle de leur choix au travail.
  - Seulement 67 à 68% des employés francophones se disent à l'aise d'écrire dans la langue de leur choix, une différence de 25%.
  - Les résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux révèlent qu'il n'y a eu aucun progrès sur les questions importantes entre 2008 et 2017, démontrant une complète stagnation.

### LE RÔLE DES ORGANISMES PRIVÉS ET PUBLICS DANS LA PROMOTION DE MEILLEURES RELATIONS CULTURELLES :

- 67% des anglophones croient que le gouvernement du Canada est efficace dans la protection des deux langues officielles, ce qui est le cas chez seulement 47% des francophones.
- 96% des francophones croient qu'il est important que tous les Canadiens puissent avoir accès à des services offerts par le gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix, tandis que seulement 83% des anglophones croient de même.
- Au Canada, à l'extérieur du Québec, 98,6% des travailleurs affirment utiliser l'anglais au moins sur une base régulière, et 9 travailleurs sur 10 affirment n'utiliser que l'anglais. Ces proportions sont similaires à celles observées en 2006.
- Au Québec, l'utilisation prédominante du français dans le milieu de travail est passée de 82% en 2006 à 79,7% en 2016. Ce déclin s'est produit en plus grande partie en faveur de l'utilisation égale de l'anglais et du français, qui est passée de 4,6% en 2006 à 7,2% en 2016.
- La proportion des employés qui utilisent plus d'une langue au travail a augmenté de 14,9% en 2006 à 15,4% en 2016.
- Les programmes d'été (comme Explore) ont augmenté au fil des ans, avec comme but d'aider les Canadiens à parler l'anglais et le français.

<sup>1</sup> Statistics, facts, and figures taken from the Office of the Commissioner of Official Languages ([www.clo-ocol.gc.ca/fr](http://www.clo-ocol.gc.ca/fr)) and from Statistics Canada ([www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016031/98-200-x2016031-eng.cfm](http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016031/98-200-x2016031-eng.cfm)).

## LES OPPORTUNITÉS POUR LES CANADIENS DE DEVENIR BILINGUES EN ANGLAIS ET EN FRANÇAIS :

- Entre 2006 et 2011, le nombre de personnes qui ont affirmé être capable d'avoir une conversation dans les deux langues officielles du Canada a augmenté de 350 000, égalant 5,8 millions de personnes.
- Le taux de bilinguisme de la population canadienne est passé de 17,4% en 2006 à 17,5% en 2011.
- Un peu moins que la moitié des élèves dans les écoles publiques du Canada (2 382 693) apprenaient une deuxième langue officielle en 2015/2016.
- Parmi ces étudiants, la majorité (1 954 068) étaient inscrits dans des programmes réguliers de langue seconde (programmes de base avec l'anglais ou le français comme matière), une légère baisse (-0,2%) par rapport à l'année précédente.
- Le gouvernement fédéral offre maintenant la possibilité aux fonctionnaires de suivre des cours de français afin d'améliorer leurs compétences.
- La demande pour les élèves en immersion française a augmenté dans toutes les provinces. En 2015-2016, approximativement 430 000 élèves étaient inscrits dans des programmes d'immersion française, en comparaison avec 360 000 élèves en 2011-2012, soit une augmentation de près de 20% en quatre ans (le nombre total d'étudiants est demeuré le même)..

## AUTRES STATISTIQUES CONCERNANT LES LANGUES OFFICIELLES

Le Commissariat des langues officielles (CLO) est le principal organe gouvernemental mis sur pied afin de s'assurer que la *Loi* est respectée à travers le pays, et de gérer les plaintes. Le CLO émet aussi des recommandations et conseils aux fonctionnaires élus concernant la meilleure façon d'atteindre le bilinguisme institutionnel. La *Loi* sur les langues officielles a défini trois piliers, qui sont mesurés par le CLO : l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi* sur les langues officielles; le maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada; et l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne. Vous pouvez visiter le site web du CLO au [www.clo-ocol.gc.ca](http://www.clo-ocol.gc.ca) afin d'obtenir plus de faits et de chiffres. Voici quelques statistiques qui pourraient vous aider à évaluer les effets de la *Loi* sur les langues officielles et le succès de la Commission Laurendeau-Dunton :

- En 2018-2019, 550 plaintes ont été déposées en lien avec les communications et services au public, soit la moitié des plaintes totales reçues par le CLO. Ces plaintes comprennent les services reçus aux services frontaliers, dans les bureaux de vote et dans plus de 30 organismes fédéraux.
- Alors que 20,6% des Canadiens (6,8 millions de personnes) ont déclaré que leur langue maternelle est une langue autre que le français ou l'anglais, seulement 6,2% des Canadiens ont affirmé parler une langue autre que le français ou l'anglais comme unique langue à la maison.
- En 2011, 63,5% de la population dont la langue maternelle est autre que le français ou l'anglais ont déclaré parler l'anglais à la maison.
- En 2001, près de 7 millions de Canadiens ont affirmé parler majoritairement le français à la maison, comparé à 6,7 millions en 2006.
- Au Québec, la proportion de gens qui ont affirmé ne parler que le français à la maison a diminué, passant de 75,1% à 72,8% entre 2006 et 2011. Dans le reste du Canada, la proportion de la population qui a affirmé ne parler qu'anglais à la maison a aussi diminué, passant de 77,1% à 74,1% entre 2006 et 2011.

## CONCLUSION

Après 50 ans, la *Loi* sur les langues officielles s'est avérée primordiale dans la définition de la société canadienne. Le futur de la langue au Canada et la pertinence moderne de la *Loi* soulève encore beaucoup de questions. Statistiques Canada prévoit que d'ici 2036, la moitié des Canadiens seront des immigrants ou des enfants d'immigrants, ce qui signifie que l'on s'attend à ce que 25% de la population du Canada possède une langue maternelle autre que le français ou l'anglais, et nos populations des langues officielles seront de plus en plus culturellement diverses. La création d'une *Loi* sur les langues autochtones visant à récupérer, à revitaliser, à renforcer et à maintenir les langues autochtones au Canada, influencera aussi la façon dont notre gouvernement met en œuvre les politiques linguistiques à travers le pays. Alors qu'il est nécessaire de reconnaître le progrès important qu'a permis la *Loi* sur les langues officielles, nous devons aussi réfléchir à sa place dans notre société actuelle et au futur des langues et des politiques linguistiques au Canada.

**QUEL EST LE PATRIMOINE DE LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON?**

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'**Activité 8 : La Commission Laurendeau-Dunton a-t-elle réussi sa mission?**, située à la pages 10 et 11 du guide pédagogique *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

DOMAINE CIBLÉ	CRITÈRE	ÉVALUATION
Étendue du bilinguisme au sein du gouvernement fédéral		
Rôle des organismes publics et privés dans la promotion de meilleures relations culturelles		
Opportunités pour les Canadiens de devenir bilingues en anglais et en français		

## COMMÉMORER LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'**Activité 11 : Commémorer la Loi sur les langues officielles**, située à la page 12 du guide pédagogique *Loi sur les langues officielles* de Historica Canada.

<b>DANS MON EXPOSITION...</b>	
<p><b>QUOI?</b> Choisissez-vous de vous concentrer sur la <i>Loi</i> elle-même, ou vous concentrerez-vous sur l'histoire des langues, des droits, des politiques et des problèmes?</p> <p>Que devrait-on dire à propos de la <i>Loi</i>? Que devrait-on inclure au sujet des nombreuses autres langues, et particulièrement au sujet de la riche histoire de la langue et de la culture des peuples autochtones?</p>	
<p><b>QUI?</b> Quelles sont les principales figures historiques à inclure? Pourquoi ces personnes et ces endroits sont-ils pertinents dans l'histoire que vous racontez?</p>	
<p><b>QUAND?</b> Quand ces événements se sont-ils produits?</p>	
<p><b>FORMAT</b> Comment partagerez-vous les histoires? Les histoires seront-elles présentées thématiquement ou chronologiquement? Comment présenterez-vous les histoires? Visuellement ou en utilisant du texte? Quel type d'imagerie utiliserez-vous?</p>	
<p><b>IMAGES</b> Quelles images ou textes clés utiliserez-vous, et pourquoi? Quelles représentations visuelles ou objets significatifs voudriez-vous inclure dans votre exposition?</p>	
<p><b>EXPERTS</b> Qui consulteriez-vous pour la création de cette exposition (ex. historiens, membres de communautés, enseignants, etc.)? Quelles voix et perspectives incluriez-vous dans votre exposition? Comment les incluriez-vous?</p>	